



5B – Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation (2/2)

DEBEUCKELAERE, Anne

Chargée de programme au département évaluation et certifications du CIEP

Domaine

Évaluer

Public

Ce parcours, constitué de deux modules (5A et 5B), s'adresse à des enseignants de français langue étrangère, responsables pédagogiques, directeurs de centres, attachés de coopération, susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF-DALF.

Prérequis

Ce module est ouvert prioritairement à des professionnels rattachés à un centre d'examen DELF-DALF agréé et/ou désignés par le responsable de la gestion centrale du pays d'exercice, mais également à des professionnels non rattachés à un centre d'examen agréé qui souhaiteraient, à titre individuel, obtenir l'habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF.

Le candidat à l'habilitation devra dans tous les cas : être titulaire d'un master 2 (ou équivalent) en didactique du français langue étrangère ou des langues étrangères ; ou être titulaire d'une maîtrise en français langue étrangère (avant la réforme LMD) ou d'un diplôme d'enseignement du français langue étrangère et avoir une expérience significative de plus de 2 ans dans l'enseignement du français langue étrangère ; ou avoir une expérience significative de plus de 3 ans de l'enseignement du français langue étrangère.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française correspondant au minimum au niveau B2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)* est requise. Les participants devront avoir au minimum le niveau immédiatement supérieur à celui visé par l'habilitation (exemple : avoir un niveau C2 pour pouvoir évaluer le niveau C1).

Objectif général

À l'issue du module, tous les participants auront acquis les connaissances et les compétences pour examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF. Ils pourront ainsi démontrer leurs capacités à évaluer dans le cadre des examens officiels du DELF-DALF.

Présentation du module

Dans un premier temps, les participants seront amenés à renforcer leurs connaissances sur les niveaux du *CECRL* afin d'harmoniser leurs pratiques évaluatives en fonction des critères d'évaluation des épreuves DELF-DALF.

Dans un second temps, les fondements théoriques de la certification et l'harmonisation avec le *CECRL* leurs seront présentés. Ils seront aussi sensibilisés aux différentes déclinaisons du DELF et aux spécifications des épreuves du DELF et du DALF. Pour finir, les participants seront invités à passer le test d'habilitation pour les niveaux C à distance.



Modalités de travail

Une attestation d'habilitation d'examineur-correcteur sera délivrée par le CIEP. La délivrance de cette attestation est conditionnée à la participation à l'ensemble de la formation, à la pertinence des évaluations individuelles réalisées durant la formation et au résultat obtenu lors du test final.

L'habilitation repose sur une décision du CIEP, en coordination avec le responsable de la gestion centrale du DELF-DALF du pays d'exercice, ou, le cas échéant, avec le responsable du centre d'examen en France. Elle est valable cinq ans et permet d'exercer dans le cadre des sessions organisées par les centres d'examen DELF-DALF en France et à l'étranger.

La formation est conçue selon une approche participative et interactive, faisant alterner des séances d'information et de présentation, des activités pratiques et des discussions en binômes ou en grand groupe. Le parcours est constitué de deux modules de 15 heures (9 séances de 1h40) chacun, soit 30 heures de formation.

Contenus prévisionnels des séances

Séance 10 : Analyser les descripteurs du niveau B2 et les spécifications du DELF B2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DELF B2. Comparer et harmoniser les notations

Séance 11 : Évaluer des productions écrites et orales du DELF B2 (1/2).

Séance 12 : Évaluer des productions écrites et orales du DELF B2 (2/2). Effectuer le test d'habilitation pour les niveaux B

Séance 13 : Analyser les descripteurs du niveau C1 et les spécifications du DALF C1. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C1. Comparer et harmoniser les notations.

Séance 14 : Évaluer des productions écrites et orales du DALF C1 (1/2)

Séance 15 : Évaluer des productions écrites et orales du DALF C1 (2/2)

Séance 16 : Analyser les descripteurs du niveau C2 et les spécifications du DALF C2. Évaluer des épreuves de compréhension écrite et orale et des productions écrites et orales du DALF C2. Comparer et harmoniser les notations

Séance 17 : Évaluer des productions écrites et orales du DALF C2 (1/2)

Séance 18 : Évaluer des productions écrites et orales du DALF C2 (2/2)*. Faire une synthèse des contenus de formation.

*Test d'habilitation pour les niveaux C à distance.

Éléments bibliographiques

Conseil de l'Europe / Conseil de la coopération culturelle / Comité de l'éducation / division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001.

MÈGRE Bruno, RIBA Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).

TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005 (Techniques et pratiques de classe).

VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003 (F nouvelle formule).